

Date de dépôt : 12 décembre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Bertrand Buchs: «Les Automnales» relèvent-elles vraiment du domaine privé?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 novembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 8 octobre 2009, M. le député Pascal Pétroz déposait l'IUE 844 qui demandait, entre autres, la projection des bénéfices ou des pertes pour l'Etat occasionnés par l'organisation des Automnales.

L'Etat de Genève avait décidé de reprendre, au pied levé, l'organisation de cette foire suite à la défection - à la dernière minute - de la société propriétaire de la Foire de Genève.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat écrivait : «...quel que soit le chiffre d'affaires des Automnales, cet événement permettra à Palexpo SA de réduire le manque à gagner lié à la défection de la Foire de Genève, estimé à quelque 3 millions de francs. Ces résultats seront bien évidemment pris en considération dans l'estimation du dommage causé par l'annulation de la Foire de Genève, dans l'hypothèse d'une procédure judiciaire à l'encontre de la société propriétaire de la Foire de Genève.»

Le 3 décembre 2010, je déposais l'IUE 1091 demandant si l'Etat participait à l'organisation de cette manifestation.

La réponse était courte : «la manifestation Les Automnales est entièrement assumée par Palexpo S.A. sans aucune participation financière de l'Etat. Les charges de l'édition 2010, publicité comprise, ont d'autre part été entièrement couvertes par les recettes.»

En résumé: circulez, il n'y a rien à voir! Rien sur le fait que l'Etat est l'actionnaire majoritaire de Palexpo S.A.

Pourtant, les bruits de couloir continuent à se propager.

Déficit, diminution des exposants, diminution des entrées malgré la distribution de milliers de billets gratuits, remise sur les prix de location; le stand de la revue «Génération» aurait vu sa location passer de 12000 à 3000 francs.

Il semblerait que cette foire ne puisse pas être bénéficiaire et qu'elle ferait perdre de l'argent à Palexpo S.A.

Nous ne savons pas non plus ce qu'il en est de l'ancienne propriétaire de la Foire de Genève, qui semble toujours bénéficier de bureaux dans les locaux de Pal expo et qui, dans la presse, dit réclamer des dommages et intérêts à cette société.

Ma question est la suivante :

L'organisation de la foire des Automnales est-elle bénéficiaire, et, dans le cas contraire, que va faire l'Etat, qui est actionnaire majoritaire de la société Palexpo S.A., - en se demandant si Palexpo S.A. remplit son mandat en prenant le risque financier d'organiser elle-même une foire?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat remercie le député de lui donner l'opportunité de couper court aux « bruits de couloirs », qui sont essentiellement le fait d'une société en litige avec Palexpo SA pour des loyers impayés et les dommages et intérêts requis par Palexpo SA.

Une nouvelle fois, le Conseil d'Etat indique donc que les Automotives sont bénéficiaires, que l'Etat ne subventionne cette foire d'aucune manière, que le nombre d'exposants et le nombre de visiteurs attestés sont en hausse chaque année depuis leur création.

Par ailleurs, le but statutaire de Palexpo SA est « de gérer, d'exploiter et de développer un centre d'expositions et de congrès (...) en y organisant et développant des foires, conférences, congrès et manifestations de tous ordres, soit pour son propre compte, soit pour des tiers. » La société exerce ce but « dans l'intérêt du rayonnement du canton de Genève et de sa région. »

Pour Palexpo SA, l'organisation en propre présente en outre l'avantage de supprimer le risque d'une défection ou d'un défaut de paiement de la part d'un organisateur privé. C'est ainsi que Palexpo SA organise à ses risques notamment le Salon du Livre, Utilexpo, INDEX, Swiss Car Event, Meteohydex. Les centres d'exposition dans d'autres cantons organisent également en propre nombre de foires grand-public. C'est le cas, par exemple, du Comptoir Suisse de Lausanne, de la BEA de Berne, de la Foire de Fribourg, de la Mustermesse (MUBA) de Bâle, de la Züspa de Zurich, de la Foire du Valais de Martigny, de l'OLMA de Saint-Gall et du Comptoir gruérien de Bulle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER